

CONVOCAATION DU 27 JUIN 2016

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 07 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le sept juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoit MOREAU, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Fanny LOURETTE, Stéphanie CAPRON, Agnès VAN COLEN, Pierre GAY, Jean-Luc CANU.

Absents excusés :

Monsieur Franck MATTON qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CANU
Monsieur Gérard BLONDEL.

Monsieur Jean-Pierre CANU a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre CANU souhaiterait que le Conseil Municipal se réunisse plus régulièrement afin d'éviter des ordres du jour trop conséquents.

DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de pouvoir régler certaines factures, Monsieur Le Maire propose de prendre quelques décisions modificatives sur le Budget Eau et Assainissement à savoir :

INVESTISSEMENT (Dépenses)

Article 2031 : Frais d'études :	+ 14 000 €
Article 2033 : Frais d'insertion :	+ 3 000 €
Article 2315 : Immos en cours :	- 17 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Sur le budget de la Commune, Monsieur le Maire explique que le chapitre d'ordre 041 en Investissement doit être en équilibre en recettes et en dépenses.

Monsieur Le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT (Recettes Chapitre 041)

Article 238 Avances et acomptes d'immo : + 3 000 €

Article 10226 Taxe d'aménagement : - 3 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

EPICERIE

Monsieur Le Maire souligne que lors de la réunion du 15 Avril, le Conseil Municipal l'avait mandaté pour faire des démarches concernant la vente de l'ancienne épicerie Dumoutier. Monsieur Le Maire avait confirmé le prix à 155 500 € auxquels il fallait ajouter les frais de notaire. Les travaux avaient été estimés à un montant minimum de 30 000 €. Suite à cette réunion, Monsieur le Maire a fait appel à un architecte pour l'estimation des travaux qui s'élèvent à la somme de 120 000 €. Ce montant global mettant fin au projet communal pour raison budgétaire. Monsieur Le Maire apporte une réflexion à savoir acheter l'ensemble à 260 000 €, louer le logement et revendre le terrain. Il précise que les finances actuelles ne permettent pas un emprunt supérieur à 150 000 €. Monsieur GAMBLIN, Trésorier de Luneray, l'a souligné à plusieurs reprises.

Monsieur Jean-Pierre CANU précise que ce commerce est nécessaire pour la vie et l'animation du village et adhère à la réflexion. Il précise qu'il s'est entretenu avec Monsieur GAMBLIN. Celui-ci a suggéré d'attendre le mois d'octobre. En effet, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et la Communauté de Communes « Entre Mer et Lin » travaillent ensemble et un aperçu de la dotation de solidarité ne sera connu qu'en octobre. Monsieur Jean-Pierre CANU souligne que c'est un projet risqué mais qu'il est favorable car il répète que la Commune a besoin de ce commerce (bar brasserie et épicerie) pour compléter les autres commerces.

Monsieur Le Maire tient à préciser que l'achat de l'ensemble à 260 000 € n'est pas un projet mais une réflexion tout en sachant que la situation financière est très limitée.

Monsieur Jean-Pierre CANU, ayant le pouvoir de Monsieur Franck MATTON, déclare sa réflexion à savoir : acheter les murs, trouver la personne qui veut reprendre le commerce et ensuite réaliser les travaux.

Madame Marie Hélène CHANGARNIER demande si la Commune n'a pas la possibilité de faire un commerce dans des locaux lui appartenant ?

Monsieur Le Maire se demande si la Commune peut créer un commerce pérenne.

Monsieur Pierre GAY souligne que la Commune possède déjà la Licence IV et se demande si une épicerie est souhaitable.

Monsieur Jean-Pierre CANU pense qu'une épicerie de dépannage est nécessaire tout en sachant qu'il n'y aura aucune rentabilité.

Monsieur Le Maire s'est renseigné dans les brasseries des alentours et se pose la question sur la pérennité de ces établissements.

Monsieur Jean-Luc CANU demande des explications quant à l'estimation des travaux. Monsieur Le Maire soumet le travail de l'architecte.

Monsieur Jean-Pierre CANU insiste sur l'entrée dans la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre qui pourrait faciliter l'achat. Monsieur Le Maire insiste également qu'il faut attendre et qu'à l'heure actuelle, la situation financière ne permet pas de réaliser les travaux.

Monsieur Pierre GAY constate qu'il n'y pas de concurrence effrénée, les locaux sont à vendre depuis au moins un an, il ajoute qu'il ne faut pas se précipiter étant donné que les finances actuelles ne permettent pas un tel investissement.

Monsieur Le Maire ajoute qu'un tel investissement mettrait en péril les finances communales.

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER propose de réfléchir sur certains biens appartenant à la Commune et qui pourraient être transformés en commerce.

Après avoir longuement discuté et en fonction des éléments financiers communaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de stopper le projet d'achat des locaux de Monsieur et Madame DUMOUTIER tel qu'il se présente aujourd'hui et de réfléchir à des solutions alternatives.

Monsieur le Maire s'engage à les rencontrer afin de les informer de la décision du Conseil.

COLUMBARIUM

Monsieur Le Maire rappelle que trois devis ont été demandés concernant l'extension du Columbarium et la mise en place d'un jardin souvenir. Le Conseil Municipal analyse les trois devis et porte son choix sur l'entreprise ABRAHAM. Le montant du devis s'élève à la somme de 12 348.00 €. Monsieur Le Maire est autorisé à signer le devis.

La révision des prix des concessions est à l'étude.

DEMANDE DE SUBVENTION D'UNE ASSOCIATION VALERIQUEAISE

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du Stade Valériquais sollicitant une subvention.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur LIBERTY Jean-Michel, Architecte, avait été missionné par le Conseil Municipal pour une mission AD'AP des bâtiments communaux de la Commune.

Malgré la fermeture de l'école, un diagnostic a été réalisé. Il s'élève à la somme de 297.20 Euros TTC. Le Conseil Municipal accepte cette prestation et autorise Monsieur Le Maire à signer le mandat. Cette dépense sera imputée à l'article 2031 section investissement.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL portant demande de renouvellement d'une convention d'occupation du domaine privé communal relative à un réseau de fibres optiques préexistant et le titre d'occupation est expiré.

Monsieur Le Maire fait état des dépendances occupées par le réseau de télécommunication et définit les modalités techniques, juridiques et financières qui règlementent la convention d'occupation du domaine privé communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques,
Vu la demande de la Société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL en date du 04 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé communal avec la Société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL, pour une durée de 15 ans, portant sur une distance de réseau de 5 mètres et 4 fourreaux.
- Autorise Monsieur Le Maire à émettre les titres de recette et à encaisser les produits correspondant à la convention d'occupation du domaine privé communal, soit une redevance annuelle de 0.80 € en 2015.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé concernant le renouvellement de la délégation du Service Public de l'eau et de l'assainissement. Il rappelle que notre contrat arrive à échéance le 31 décembre 2016 avec la prolongation de 1 an. Deux réponses ont été reçues en Mairie. Elles sont recevables au niveau de la partie technique mais la partie commerciale n'a pas été ouverte.

Etant donné notre rapprochement au 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, celle-ci impose à la Commune de stopper la procédure et de solliciter une prolongation de 6 mois de notre contrat à savoir jusqu'au 30 juin 2017. Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Madame La Sous-Préfète ne s'opposant pas à cette prolongation. La Commission de délégation du Service Public s'est réuni et a émis également un avis favorable.

Après les avis de Madame La Sous-Préfète et de la Commission de délégation du Service public, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prolonger de 6 mois le contrat de délégation du Service Public de l'eau et de l'assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

SCOLARITE

Monsieur Le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour renouveler la distribution d'encyclopédies, de dictionnaires et de bons d'achats en faveur des élèves qui entrent en CP, en sixième et en seconde comme l'an dernier. Après avoir délibéré, le Conseil accepte de reconduire cette action et fixe la distribution au lundi 29 Août à 18 heures en Mairie.

VOTE : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

Monsieur Jean-Pierre CANU souligne que la réunion du SIVOS n'a pas eu lieu faute de quorum.

FETE DE NOTRE DAME DU MONT CARMEL

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER annonce qu'il y a la messe le samedi 16 juillet à 18 h 30 et propose de faire après un vin d'honneur à la Mairie. Elle souligne qu'un bal est organisé par le Comité des Fêtes.

Monsieur Jean-Pierre CANU propose de mettre à disposition ses jeux en bois le dimanche après-midi.

Le programme est établi comme suit :

- Messe à 18 h 30 suivie d'un vin d'honneur à la Mairie
- Bal à la salle « La Grange » à 21 h 30
- Animations jeux en bois à partir de 15 heures sur la Place de la Libération

CONGES D'ETE

Du 1^{er} Août au 31 Août 2016, le secrétariat de la Mairie sera ouvert uniquement les Mardis de 11 heures à 12 heures.

STAGIAIRE

Monsieur Le Maire rappelle que Mademoiselle Chloé PAULMIER a effectué un stage de 6 semaines à la Mairie avec beaucoup de sérieux. Il propose de la récompenser en lui attribuant un somme de 200 euros. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à signer le mandat.

CHEMIN DES GROS CAILLOUX

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier émanant des riverains du chemin des Gros cailloux. Ils se plaignent de la vitesse excessive sur le chemin.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place dans un premier temps un panneau Voie Sans Issue.

REMERCIEMENTS

Monsieur Le Maire donne lecture de différents courriers de remerciements.

- Monsieur Jean-Claude BAZIRE pour le témoignage lors des obsèques de sa mère.
- Monsieur Gérard BRUN, Président des Anciens Combattants, Monsieur Thomas NOURRY, Président du Club des Anciens et Monsieur Jean-Luc BERNARD, Président de l'Atlétic Club Veulais pour le versement de subvention

ROUTE DE VEULES

Monsieur Jean-Pierre CANU souligne que la sortie du chemin des Forrières route de Veules est dangereuse car il n'y a pas de visibilité. Il est proposé de mettre en place un stop sur la route de Veules en venant de la direction de Veules.

COMMERCANTS

Monsieur Jean-Pierre CANU précise que les commerçants se plaignent d'un manque d'approche avec la Municipalité, ils n'ont aucune relation avec la commune. Ils se plaignent également du manque de toilettes publiques sur la Place. Un devis va être demandé pour un aménagement de toilettes publiques dans l'ancien abribus. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe des toilettes publiques à la salle « La Bergerie ».

ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur Jean-Pierre CANU souligne que Madame BRUN regrette toujours que la commune n'ait pas été associée aux cérémonies commémoratives qui ont eu lieu en 2015 dans différentes communes. Pour rattraper cet oubli, elle souhaiterait qu'une cérémonie ait lieu aux monuments aux morts sur la Route de Veules en 2017. Monsieur Le Maire est très étonné car depuis mars, il est membre du Conseil d'Administration de l'Association « Pays de Caux Terre d'histoire », il sera donc informé des différentes manifestations auxquelles la commune pourrait être associée.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Jean-Pierre CANU s'interroge sur la globalité de nos disponibilités en horaires de postes administratif et d'entretien par rapport aux besoins réels de la Commune et évoque une éventuelle mutualisation.

INONDATIONS

Monsieur Jean-Luc CANU s'inquiète une fois de plus sur le problème des inondations Rue de Frimousse. Monsieur Le Maire répond que le traitement de quelques dossiers déjà évoqués est en cours et qu'une rencontre avec les agriculteurs et d'autres éventuels acteurs devra être prévue si possible fin d'année.

FAUCHAGE DES TALUS

Madame Stéphanie CAPRON demande si les talus vont être fauchés prochainement. Monsieur Thierry WYSS lui répond que l'Entreprise MASSIF a été contactée et devrait intervenir rapidement.

La séance est levée à 0 h 10